

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Alexis Barbey, Murat-Julian Alder, Helena Rigotti, Fabienne Monbaron, François Wolfisberg, Adrien Genecand, Jean-Charles Rielle, Boris Calame, Marjorie de Chastonay, Yves de Matteis

Date de dépôt : 12 avril 2021

Proposition de motion

Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance incontestée de la transition professionnelle ;
- l'importance accrue de la transition professionnelle pendant la crise du COVID et pendant les mois et années qui suivront la sortie de cette dernière ;
- l'importance de permettre à tous les types de professions d'envisager avec sérénité l'évolution des carrières et ce, en fonction des réalités et des modifications du marché du travail ;
- l'importance de permettre à tous les types de professions d'envisager avec sérénité l'évolution des carrières en fonction des difficultés liées aux crises sociales et sanitaires qui peuvent survenir sans crier gare et durer ;
- que l'Université de Genève a été pionnière en Suisse en 2008 dans la démarche de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- que la HES-SO Genève offre, elle aussi, en partenariat avec l'UNIGE et l'UNIL, la VAE aux personnes qui souhaitent une transition professionnelle ;

- que l'Université de Genève est « désireuse d'enrichir sa mission de formation en s'ouvrant à un large public [...] dans la perspective de la formation tout au long de la vie »¹ ;
- que la HES-SO Genève « [...] veille à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable »² ;
- qu'un diplôme d'études supérieures peut constituer un atout fort pour les personnes qui sont en transition professionnelle et/ou cherchent à élargir leurs horizons professionnels ;
- que les expériences – qu'elles s'acquièrent dans le cadre d'activités professionnelles ou associatives – doivent absolument être valorisées et reconnues ;
- que l'expérience professionnelle acquise au travers de stages est toujours plus fréquente et qu'elle souffre encore cruellement d'un manque de reconnaissance ;
- que, pour l'heure, seuls trois facultés, un institut et un centre offrent la possibilité d'une validation des acquis de l'expérience au niveau de l'Université de Genève ;
- que de nombreuses formations dispensées au sein de la HES-SO Genève offrent la possibilité d'une VAE, mais pas toutes ou pas toutes jusqu'au niveau du master ;
- la longueur et la complexité du processus de validation des acquis de l'expérience,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager tous les facultés, instituts et centres de l'Université de Genève ainsi que toutes les écoles de la HES-SO Genève à intégrer le système de validation des acquis de l'expérience ;
- à encourager l'Université de Genève et la HES-SO Genève à reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience ;
- à encourager l'Université de Genève et la HES-SO Genève à simplifier et raccourcir le processus de validation des acquis de l'expérience.

¹ Guide d'information à l'attention du candidat à la validation des acquis de l'expérience (VAE), Université de Genève, 22.11.2016

² Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (L 10977)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous traversons actuellement, depuis plus d'une année et pour de longs mois encore, une crise sanitaire, économique et sociale dont les impacts sur le marché de l'emploi sont considérables et malheureusement pas près de se résorber.

Dans une société qui évolue toujours plus vite et qui attend de tout individu une adaptabilité forte – tout particulièrement aujourd'hui et tout particulièrement dans les domaines de la formation et du travail – il est urgent d'offrir, à tous les niveaux de formation et à tous les types de professions, des perspectives de transition professionnelle étendues et facilitées.

L'Université de Genève, consciente de cet enjeu crucial de société, a pris les choses en main en 2008 en ayant été la première université de Suisse à ouvrir un processus de reconnaissance des acquis de l'expérience (VAE) et à les transposer en crédits universitaires. Elle a d'ailleurs un partenariat avec la HES-SO et l'Université de Lausanne, toutes deux conscientes aussi de la nécessité de faciliter la transition professionnelle à tout le monde et à tout âge.

Or aujourd'hui, seuls les facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, des sciences et des sciences de la société, l'institut universitaire de la formation des enseignants et le centre universitaire d'informatique offrent une telle possibilité aux personnes qui souhaitent ou ont un besoin de transition professionnelle.

De nombreuses écoles de la HES-SO Genève offrent quant à elles la possibilité d'une VAE, mais toutes ne le font pas et certaines ne l'offrent pas jusqu'au niveau du master.

Il est donc urgent et nécessaire de faire en sorte d'ouvrir la VAE à beaucoup plus de personnes, à beaucoup plus de domaines d'études et d'activités professionnelles et ce, dans les meilleurs délais. Cela permettra de répondre rapidement à la nécessité de transition professionnelle qui s'est fortement accrue depuis le début de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons et qui risque de s'accroître encore ces prochaines années.

Ainsi, pour rendre le processus de VAE plus accessible et attractif qu'il ne l'est déjà aujourd'hui, il faut absolument :

- l'offrir dans le plus d'universités et de HES possible ;
- le simplifier et le raccourcir ;
- considérer les stages comme relevant d'une expérience professionnelle.

Battons-nous donc vite et fort pour venir en aide aux nombreuses personnes qui, dans les mois et les années à venir, seront amenées à aborder différemment leur parcours professionnel.

Faisons de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève des maillons forts de la transition professionnelle.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accueillir cette proposition favorablement.